



POUR NOTRE AVENIR

MERCI DE SIGNER

INITIATIVE CANTONALE JURASSIENNE FONDS CLIMAT

Pourquoi avons-nous besoin d'un Fonds pour le climat au niveau jurassien ?

Les faits

Le dérèglement climatique et ses conséquences n'épargnent pas notre canton. Les sécheresses des derniers étés affectent les forêts et la santé des arbres, les rendements agricoles souffrent des périodes trop sèches ou des pluies trop abondantes, des phénomènes de ruissellement et des orages de grêle. Le manque d'eau dans les rivières et leur température trop élevée compromet la survie de plusieurs espèces de poissons¹. C'est toute la biodiversité de notre région qui s'appauvrit.

L'augmentation des températures est plus élevée dans le canton du Jura que la moyenne suisse, avec 2.1°C de plus depuis 1864². Selon les scénarios climatiques, la température continuera d'augmenter sensiblement dans le Jura, été comme hiver, avec moins de précipitations en été et plus en hiver. L'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes augmenteront aussi. Or, chaque Jurassien-ne produit actuellement un équivalent de 7.6 tonnes de CO₂ par an, contre 1.6 tonnes émises en 2050 si les objectifs étaient atteints.

Les conséquences

En plus des conséquences dramatiques sur le climat et la biodiversité, diverses sources³ estiment que les pertes de PIB pourraient atteindre entre 6 et 25 % d'ici 2050. La Confédération estime même qu'investir pour le climat équivaut à moyen terme à économiser 2.5 % du PIB, soit 130 millions de francs par an pour le canton du Jura. Les pronostics du 6ème rapport du GIEC établissent qu'il faudrait 2 à 4 fois plus de moyens rapidement et que l'engagement de ces moyens n'aurait à moyen terme que très peu d'influence sur le PIB de 2050. Par contre, le PIB serait plus impacté en 2050 si aucune accélération des mesures n'était mise en place aujourd'hui.

Les buts

L'élaboration du plan climat jurassien a permis de lister les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs de réduction de gaz à effets de serre. Cependant, les moyens financiers nécessaires ne sont pas disponibles pour le réaliser. Actuellement, les dépenses cantonales en faveur de la politique climatique s'élèvent à 21 millions par année, auxquels s'ajoute un montant de 45 millions de financements fédéraux. Les efforts à réaliser dans le canton du Jura portent sur les domaines du chauffage des bâtiments, la production d'énergies renouvelables, la réduction de la mobilité individuelle, une meilleure adaptation de l'agriculture et de l'économie. Les besoins financiers pour mettre en œuvre toutes les mesures du plan climat d'ici une dizaine d'années s'élèveraient à 6 millions par an. Pourtant, la création d'un Fonds climat a été refusé en mai 2022 par le Parlement jurassien. Cet outil a pourtant l'avantage de permettre de récolter des subventions de tiers ou d'être alimenté par la compensation carbone. En l'absence du Fonds climat, la réalisation des mesures devra se faire via le budget ordinaire de l'État, qui est déjà en difficultés. A ce stade, un financement annuel à hauteur d'environ 1,2 millions de francs peut se faire via le Fonds des déchets. Avec l'approbation de la loi sur l'approvisionnement en électricité, une taxe de 0.3 ct. par KWh pourra être prélevée pour financer des mesures dans le domaine de l'énergie pour un montant d'environ 1 million de francs par an. Cela sera toutefois loin d'être suffisant. Le fonds climat est le seul outil permettant de rassembler des financements publics et privés, afin de mettre plus vite en place une politique climatique efficace dans notre canton.

¹ Plan climat, stratégie climatique cantonale, Canton du Jura, Décembre 2022

² Plan climat, stratégie climatique cantonale, Canton du Jura, Décembre 2022

³ Network for Green Financial System / IMF / AXA IM, Septembre 2021

Initiative populaire cantonale « **Pour un Fonds destiné à lutter au niveau cantonal contre le dérèglement climatique** »

Publiée dans le Journal officiel le 22.06.2023. Les citoyennes et les citoyens de la République et Canton du Jura soussigné-e-s, conformément à l'article 75 alinéa 1 de la Constitution cantonale (RSJU 101) ainsi qu'aux articles 85 et suivants de la loi sur les droits politiques (RSJU 161.1) demandent :

La création d'un Fonds climat permettant de financer de manière adéquate les mesures cantonales directement destinées à atteindre un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2040, dans le respect des limites planétaires. Les sources d'alimentation de ce Fonds, provenant d'un financement socialement acceptable, et les principes régissant son utilisation sont inscrits dans la loi.

Type de l'initiative : Rédigée en termes généraux.

Peuvent signer l'initiative : Les citoyennes et citoyens suisses, âgé-e-s de plus de 18 ans et domicilié-e-s depuis au moins 30 jours dans la République et Canton du Jura ; Les Suissesses et Suisses de l'étranger, âgé-e-s de plus de 18 ans et inscrit-e-s aux registres de la République et Canton du Jura, soit dans leur commune d'origine, soit dans leur commune politique de leur domicile antérieur ; Les étrangères et étrangers, âgé-e-s de plus de 18 ans, domicilié-e-s depuis 10 ans en Suisse et depuis une année au moins au sein de la République et Canton du Jura.

Canton :		N° postal :			Commune politique :		Contrôle (laisser en blanc)
Nom (écrire de sa propre main)	Prénom (écrire de sa propre main)	Date de naissance (jour/mois/année)			Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	
1							
2							
3							
4							
5							

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une déclaration prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote, conformément à l'art. 91, al. 3 de la loi sur les droits politiques :

Godat Pauline, La Bosse 41, 2360 Le Bémont, **Mérane Woudman**, Rue des Pastourelles 2, 2800 Delémont, **Mathieu Houmard**, Rue du Crêt 7, 2740 Moutier, **Morgan Chételat**, Saint-Imier 14, 2802 Develier, **Vincent Chapuis**, Rue de Déridez 24, 2926 Boncourt, **Jean-Claude Friche**, Les Esserts 8 ; 2340 Le Noirmont
Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 22.06.2024

Le ou la fonctionnaire soussigné-e certifie que les _____ signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière cantonale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : _____ Signature manuscrite : _____

Date : _____ Fonction officielle : _____

Ce formulaire – même partiellement rempli - est à renvoyer aussi vite que possible à : Les Vert-e-s JURA, Rue de Fer 4, 2800 Delémont

Sceau



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare
51110129
000002

B



LA POSTE



Cette initiative est lancée conjointement par les partis politiques et les associations suivantes :



Grands-parents pour le climat



Téléchargez des feuilles de signature supplémentaires grâce à ce code QR



Initiative populaire cantonale
« Pour un Fonds climat »

c/o Les Vert-e-s JURA

Rue de Fer 4

2800 Delémont

« Investir aujourd'hui massivement pour une transition juste et durable est essentiel, car le coût de l'inaction sera beaucoup plus grand humainement et économiquement »

Dr Célia Sapart, climatologue suisse,
Directrice Scientifique chez CO₂ Value Europe

